

65, rue de Richelieu  
75002 Paris  
+33 (0)1 55 42 75 00  
[www.chartes.psl.eu](http://www.chartes.psl.eu)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DÉCEMBRE 2025

## DÉLIBÉRATION N°2025 - 34 : AVIS SUR UNE NOUVELLE DEMANDE DE DOMICILIATION ET RÉGULARISATION DES DOMICILIATIONS ANTÉRIEURES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'article 31 du règlement intérieur de l'École ;

Vu la demande de domiciliation du Comité international de paléographie latine en date du 10 novembre 2025 ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 décembre 2025, approuve :

Article 1 - la domiciliation à l'École nationale des chartes - PSL (65, rue de Richelieu - 75002 Paris) du Comité international de paléographie latine.

Article 2 - la domiciliation à l'École nationale des chartes - PSL (65, rue de Richelieu - 75002 Paris) des associations suivantes :

- Queerinal – Association LGBTQI+ de l'École nationale des chartes, à partir du 13/01/2022 ;
  - HAMAC (Heureuse Association Multi-Activités de l'école nationale des Chartes) à partir du 14/06/2023 ;
  - Chartes en vert, à partir du 20/11/2024 ;
  - CartaData, à partir du 23/03/2025.
- 
- Nombre de votants : 20
  - Pour : 20
  - Contre : 0
  - Abstention : 0



Christophe STRASSEL

*Président du conseil d'administration  
de l'École nationale des chartes - PSL*